

## Communiqué de presse

### Le PERCO connaît un fort développement

Au cours de ses 18 premiers mois d'existence, le PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif) a connu un fort développement. Ainsi, au 31 décembre 2005, 2 333 PERCO ont d'ores et déjà été signés, dont 90 PERCO interentreprises (PERCOI), équipant un total de **23 169 entreprises** rassemblant 587 046 salariés. Cette croissance s'est accélérée au cours du deuxième semestre 2005, pendant lequel le nombre d'entreprises équipées a cru de 93 %.

Au cours de cette période, **100 576 salariés** ont effectué des versements dans un PERCO. L'**âge moyen** de l'adhérent à un PERCO est de **44,8 ans**.

| Hommes | Femmes |
|--------|--------|
| 61,6 % | 38,4 % |

| Age             | %      |
|-----------------|--------|
| Moins de 30 ans | 9,3 %  |
| De 30 à 39 ans  | 22,6 % |
| De 40 à 49 ans  | 29,9 % |
| De 50 à 59 ans  | 35,1 % |
| 60 ans et plus  | 3,1 %  |

Au 31 décembre 2005, l'encours total géré à l'intérieur des PERCO est de **329 millions d'euros** en hausse de 49,5 % par rapport au 31 août 2005. L'encours moyen d'épargne détenu par chaque bénéficiaire s'élève à environ **3 270 euros**.

Enfin, il peut être noté que 43,7 % des adhérents ont choisi une gestion pilotée de leur PERCO, c'est-à-dire une gestion prévoyant une désensibilisation automatisée de l'allocation en actions au fur et à mesure de l'approche de l'âge du départ à la retraite.

*Rappelons que le PERCO, produit d'épargne retraite avec sortie en capital (non fiscalisé) ou en rente, a été créé par la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites ; les modalités d'application de cette loi, notamment en ce qui concerne les cas de déblocage anticipé du PERCO, ont été fixées par le décret n° 2004-400 du 7 mai 2004.*



**L'Association Française de la Gestion Financière (AFG)** représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent près de 2200 milliards d'euros d'actifs (4<sup>ème</sup> rang mondial), dont plus de 1200 milliards d'euros sous forme de gestion collective (OPCVM : SICAV et fonds communs de placement- premier rang européen) et le solde sous forme de gestion individualisée sous mandat notamment via l'assurance vie.

*Vous trouverez ce communiqué de presse sur [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr). (rubrique presse).*

Contact : Dominique PIGNOT  
Directrice de la Communication  
Tél. 01-44-94-94-00 01-44-94-94-17 [d.pignot@afg.asso.f](mailto:d.pignot@afg.asso.f)